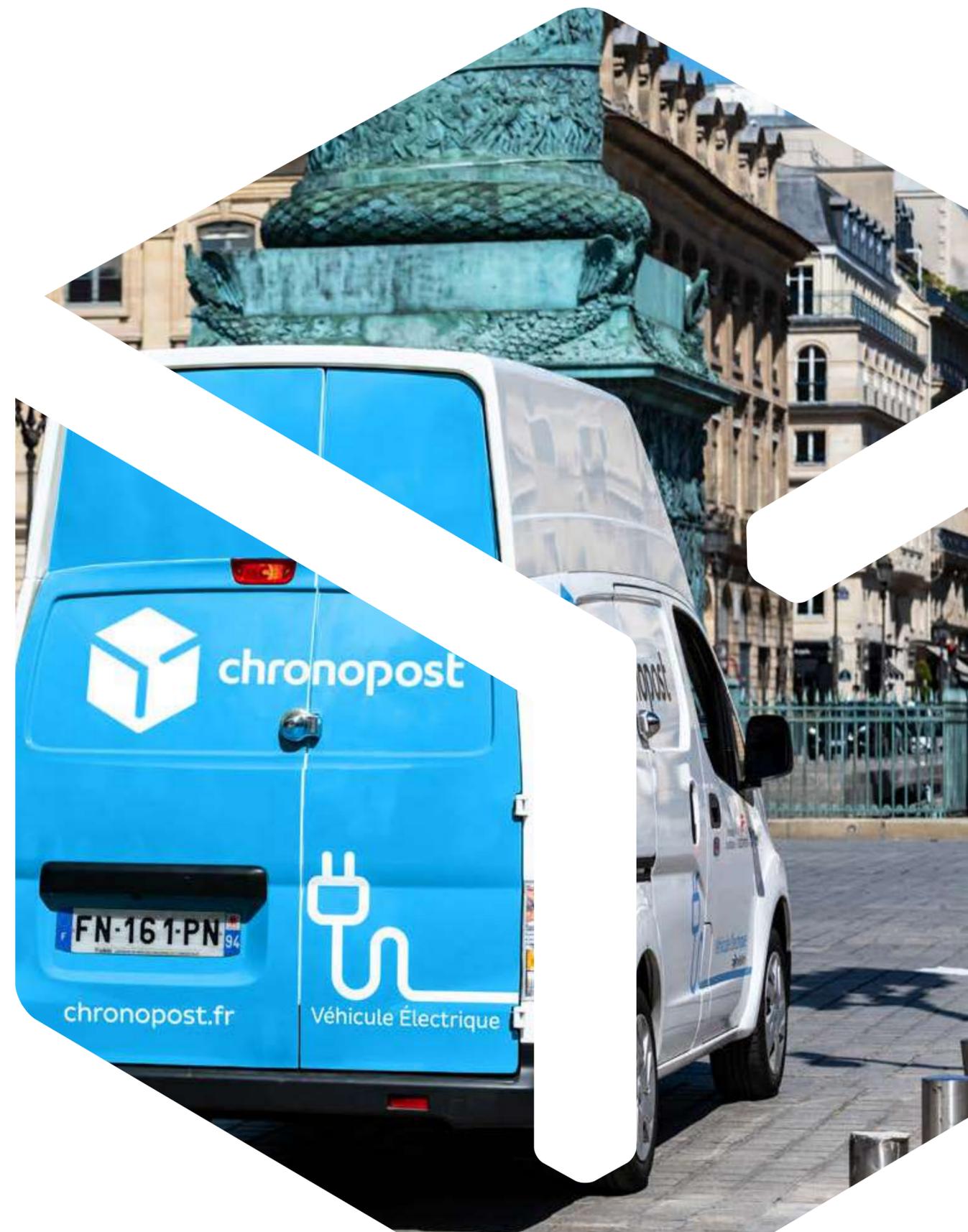




Guide Export Chrono Viti[®] 2024

MEMBRE
DU RÉSEAU



Sommaire

Edito	3	7	Les droits d'accises
Comment bien exporter	4	8	Europe DROM COM
Factures et autre document pour la douane	5	9	USA et Canada
Destinations interdites et suspendues	7	10	Amerique du Sud
		11	Afrique Asie et Océanie

Astuce lecture du document

Téléchargez le document et ouvrez-le avec Adobe Acrobat.
Vous pourrez cliquer sur les cartes et ouvrir les spécificités de chaque pays.

Edito

Avec un réel savoir-faire pour expédier vos bouteilles rapidement et facilement, Chronopost vous propose des prestations d'expédition express à destination des 4 coins du monde.

En choisissant l'offre Chrono Viti pour la livraison de vos bouteilles de vin à l'international, vous profitez :

- du certificat d'Opérateur Economique Agréé (OEA) pour la douane et la sécurité du fret,
- des procédures de dédouanement rapide grâce à notre statut de Représentant en douane enregistré,
- de la cellule internationale du Service Client dédiée au secteur viticole.

Comment bien exporter?

Chronopost vous accompagne lors de l'envoi de vos bouteilles à l'étranger.
Quel que soit le pays de destination, certains pré requis doivent être respectés.

Voici les documents douaniers indispensables à joindre à vos envois hors UE :

- la facture commerciale en 3 exemplaires pour vos marchandises, lorsqu'elles sont destinées à la vente aux particuliers comme aux professionnels
- la facture pro forma en 3 exemplaires pour les échantillons et les cadeaux.

D'autres documents peuvent être exigés à destination, consulter les fiches pays suivantes.

Origine préférentielle

L'expression "origine préférentielle" s'applique aux marchandises provenant de pays ayant des accords préférentiels avec l'Union Européenne (UE).

Ces marchandises peuvent bénéficier d'une réduction ou de la suspension des droits de douane.

Exemple de pays ou groupes bénéficiant de l'origine préférentielle: AELE, Inde, espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège)...

Retrouvez la liste des accords signés par l'UE sur le site de la DGDDI.



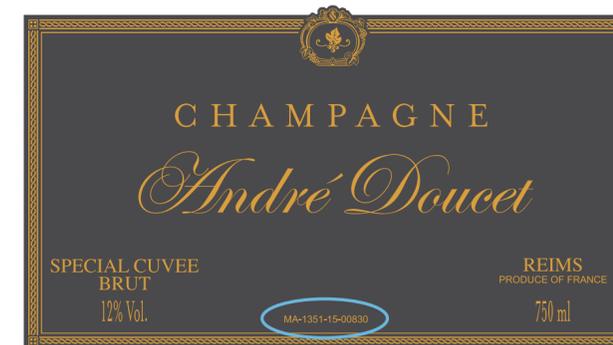
Les documents à joindre pour les marchandises d'origine préférentielle

- Le certificat d'origine (EUR1, ATR...) vous permet de bénéficier de la réduction ou de l'exonération des droits de douane et facilite le dédouanement dans les pays de destination.
- La déclaration d'origine remplace l'EUR1 pour les marchandises (< 6 000 €) à destination de certains pays (voir fiches pays). Il suffit d'ajouter sur la facture la mention suivante "The export of the products covered by this document declares that, except otherwise clearly indicated, the products are of EAA preferential origin" suivie des lieux, date et signature.

Vos exportations de champagnes

Le numéro présent sur l'étiquette de la bouteille de Champagne doit figurer sur la facture, précédé de la mention: "Numéro d'immatriculation professionnelle délivré par le Comité interprofessionnel du Vin de Champagne". La marchandise doit être accompagnée du certificat CIVC original.

Ce numéro renseigne sur la catégorie professionnelle de celui qui élabore et commercialise le vin: RM pour récoltant manipulant, NM pour négociant manipulant, CM pour coopérative de manipulation, RC pour récoltant coopérateur, SR pour société de récoltants, ND pour négociant distributeur, MA pour marque d'acheteur.



Les destinations interdites

Liste non exhaustive, consulter chronopost.fr pour plus d'info

Afghanistan	Haiti	Soudan	Vénézuela
Arabie Saoudite	Iran	Tadjikistan	Yémen
Biélorussie	Myanmar	Tchad	
Corée du Nord	Russie	Turkmenistan	
Cuba	Rwanda	Ukraine	

Les délais mentionnés dans les fiches pays sont des délais moyens de livraison, exprimés à titre indicatif et en jours ouvrés.

Les alcools étant des produits surveillés, des contrôles douaniers sont à prévoir

Les droits d'accises

Les droits d'accises sont un impôt indirect sur l'alcool, le tabac et les produits pétroliers. Ces droits sont à payer dans le pays de destination.

Dans le cas de transactions commerciales, il est possible de demander le remboursement des accises acquittées à l'état français (pas de double imposition).

Pour s'acquitter des droits d'accises :

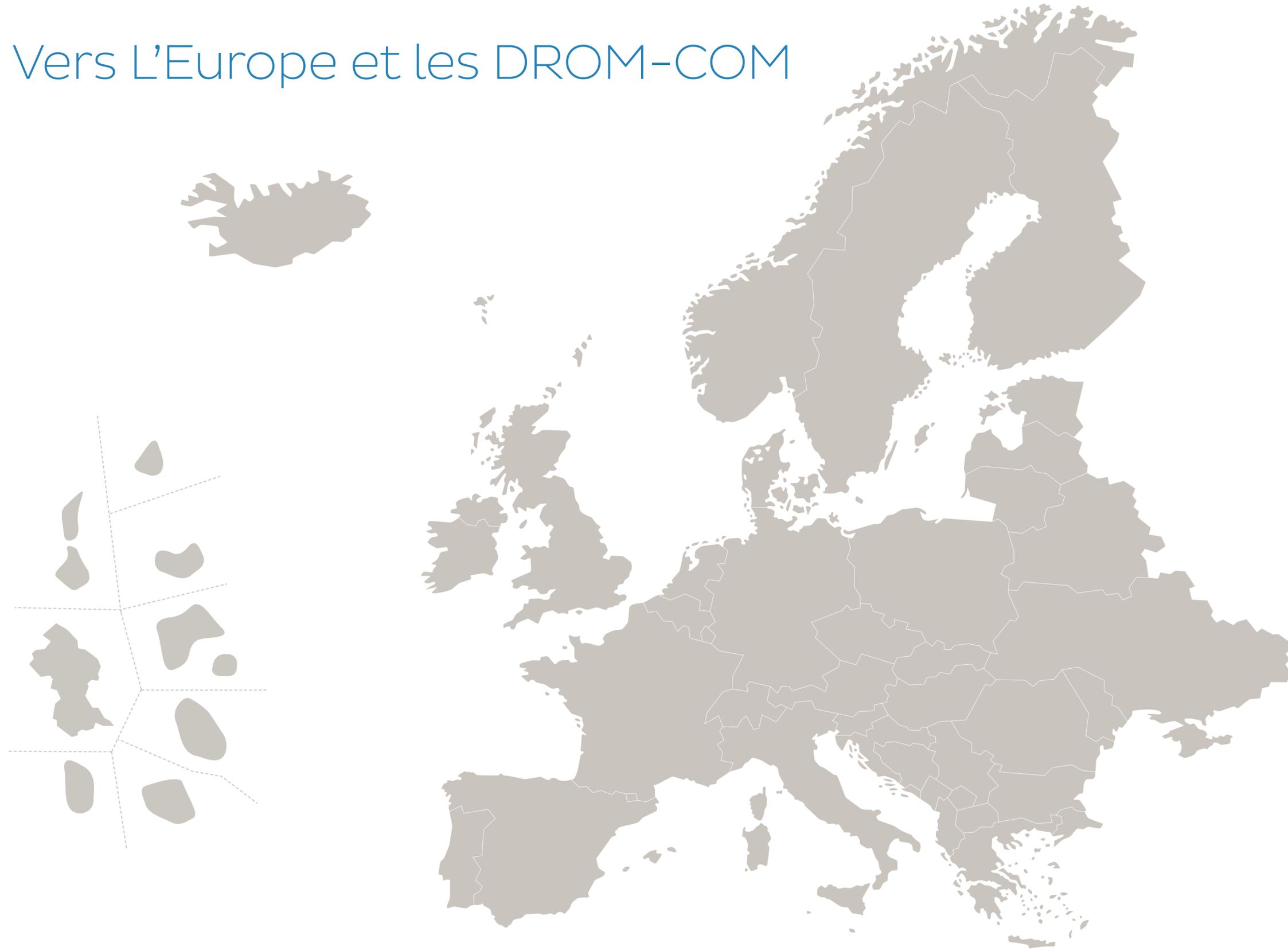
Si la marchandise est en droits suspendus, l'expéditeur doit éditer le document administratif électronique (DAE) sous GAMMA, le joindre aux documents douaniers, et en mentionner la référence sur sa facture. Afin que le DAE soit apuré, il faut 3 conditions :

– le DAE est typé « export » dans GAMMA (choix du type de circulation « exportation vers un pays tiers ») et les références du bureau d'export sont indiquées en case 8a.

– Le nom et l'adresse du destinataire situé dans le pays tiers sont saisies – les références du DAE (n° CRA à 21 caractères) sont reprises dans la déclaration d'export (en case 44) ; – la déclaration d'export reprend également dans la rubrique « document de l'article » le code document « 2003 » correspondant au DAE.

S'il s'est acquitté des droits d'accises, l'expéditeur édite le document simplifié d'accompagnement (DAES). Il est à rappeler que le Chronopost n'apure pas les documents d'accompagnement (DAES) dans le cadre d'un transport au sein de l'UE.

Vers L'Europe et les DROM-COM



Vers les USA et le Canada



Vers l'Amérique du Sud



Vers l'Afrique, l'Asie et l'Océanie



